

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 30 mars 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 17 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 9 M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;
M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE ;
Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ.

Absent et non représenté : 1 M. Cyril CAMU.

M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.

N° DL05042023-09 : Votes du budget primitif 2023 - budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de **21 413 486** euros en section de fonctionnement et de **24 007 107** euros en section investissement.

Le détail du budget principal et des sept budgets annexes est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	15 221 968.68€	17 881 570.14€
Budget Parkings	1 868 414.62€	1 158 724.83€
Budget Eau	1 414 420.81€	1 702 649.88€
Budget Assainissement	1 324 288.69€	2 249 343.72€
Budget Transports	174 627.22€	69 769.75€
Budget Golfs	588 218.71€	245 593.83€
Budget Camping	580 270.87€	592 437.85€
Budget Forêt	226 276.55€	77 523.48 €
Budget lotissement La Cousteyre 3	15 000.00€	29 493.75€
TOTAUX	21 413 486.15 €	24 007 107.23€€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la délibération n° DL01032023-05 en date du 1^{er} mars 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 29 mars 2023.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte, au niveau de vote par chapitre, le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt », « La Cousteyre 3 » tels que proposés en annexes.

Délibération adoptée.

POUR : 23 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU et M. Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 3 Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
17 AVR. 2023
N° 033 213 302 144 2023
0417-D105042023-096BF

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Maire certifie sous sa responsabilité l'exactitude de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :
17 AVR. 2023

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

17 AVR. 2023

